

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 9 JUIN 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville le 9 juin 2025 à 20 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 9 juin 2025.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur François Bergeron, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon.

Sont également présents madame France D'Amour, directrice générale, et monsieur Stéphane Bellefeuille, directeur des travaux publics.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N^o 13292-06-25

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 12 mai 2025 et de l'assemblée extraordinaire du 28 mai 2025**
- 4. Appel d'offres, soumissions et contrats**
 - 4.1 Achat d'équipement de déneigement pour camions 10 roues
 - 4.2 Achat d'un tracteur à pelouse
 - 4.3 Achat d'une plaque vibrante et d'un compacteur (jumping jack)
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Signature d'un bail – Comptoir vestimentaire de Clermont
 - 5.3 Participation financière de la Ville de Clermont pour la prolongation des services d'Hydro-Québec sur le chemin du Friche
 - 5.4 Acte de servitude avec Bell et Hydro-Québec – autorisation de signatures
 - 5.5 Mandat à Benoît Côté CPA pour l'audit et attestation du PRIMA
 - 5.6 PRIMA – confirmation de la réalisation des travaux
 - 5.7 Vente de terrains – lots 6 674 900, 6 674 901, 6 674 902, 6 674 903, 6 674 904 et 6 674 905 du cadastre du Québec
 - 5.8 Vente de terrains – lots 6 674 896, 6 674 897, 6 674 898 et 6 674 899 du cadastre du Québec
 - 5.9 Rallye de Charlevoix – Édition 2025
- 6. Travaux publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – 5 rue du Parc-Daniel
 - 7.2 Participation de la Ville de Clermont au projet de caractérisation des prélèvements d'eau en filtration sur berge et intégration dans la démarche de protection des sources d'eau potable

8. Sécurité publique

9. Loisirs, culture et tourisme

10. Avis de motion et règlements

- 10.1 Règlement VC-434-25-2 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage VC-434-13 – adoption
- 10.2 Règlement VC-435-25-3 modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement VC-435-13 – adoption

11. Comptes

- 11.1 Déboursés, chèques et engagements financiers – Mai 2025 - Approbation

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
RÉSOLUTION N° 13293-06-25**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal adoptent les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 12 mai 2025 et de l'assemblée extraordinaire du 28 mai 2025.

4. APPEL D'OFFRES, SOUMISSIONS ET CONTRATS

**4.1. ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT POUR CAMION 10 ROUES
RÉSOLUTION N° 13294-06-25**

CONSIDÉRANT la résolution 13267-05-25 autorisant à procéder à un appel d'offres public pour l'achat d'équipements de déneigement pour le nouveau camion 10 roues 6 x 4;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au règlement d'emprunt VC-476-24 approuvé le 16 septembre 2024 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE Service d'équipement G.D. inc est le seul soumissionnaire et qu'il est conforme ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission a dépassé le montant budgété et que la Ville a appliqué l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes autorisant de s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat d'achat d'équipements de déneigement pour le camion 10 roues 6 x 4 à Service d'équipement G.D. inc. au montant de 154 000 \$ taxes non incluses.

De transmettre une copie de la présente résolution à Service d'équipement G.D. inc.

**4.2. ACHAT D'UN TRACTEUR À PELOUSE
RÉSOLUTION N° 13295-06-25**

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un tracteur à pelouse est prévu au budget 2025;

CONSIDÉRANT l'offre de Zone Kubota pour un tracteur F3710;

CONSIDÉRANT le règlement VC-448-18 sur la gestion contractuelle de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat d'achat d'un tracteur F3710 à Zone Kubota au montant de 49 401,30 \$ taxes non incluses et que les sommes soient prises à même le surplus non affecté.

De transmettre une copie de la présente résolution à la firme comptable Benoît Côté CPA.

**4.3. ACHAT D'UNE PLAQUE VIBRANTE ET D'UN COMPACTEUR (JUMPING JACK)
RÉSOLUTION N° 13296-06-25**

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une plaque vibrante et d'un compacteur (jumping jack) est prévu au budget 2025 au poste budgétaire 02 32007 641;

CONSIDÉRANT la soumission de Location Maslot - La Malbaie pour ces équipements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat d'achat d'une plaque vibrante et d'un compacteur (jumping jack) à Location Maslot au montant de 18 350 \$ taxes non incluses.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1. OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION N° 13297-06-25**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- | | |
|---|----------|
| • Collecte de sang organisée par le Service des incendies de Clermont | 300 \$ |
| • Club de Tennis l'Envol | 1 000 \$ |

**5.2. SIGNATURE D'UN BAIL - COMPTOIR VESTIMENTAIRE DE CLERMONT
RÉSOLUTION N° 13298-06-25**

ATTENDU QUE le contrat de bail du Comptoir vestimentaire de Clermont vient à échéance le 30 juin 2025 ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont et le Comptoir vestimentaire sont en accord commun pour le renouvellement du bail aux mêmes conditions ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer un bail avec le Comptoir vestimentaire de Clermont pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026 ;

De transmettre une copie de la présente résolution à Comptoir vestimentaire.

**5.3. PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CLERMONT POUR LA PROLONGATION DES SERVICES D'HYDRO-QUÉBEC SUR LE CHEMIN DU FRICHE
RÉSOLUTION N° 13299-06-25**

CONSIDÉRANT QU'un projet de développement résidentiel est en cours sur le chemin du Friche et que cette route n'a pas accès au service d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la prolongation des services d'Hydro-Québec pour ce secteur demande du déboisement sur le chemin appartenant à la ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont participe financièrement aux frais de déboisement sur son chemin municipal pour un montant maximal de 4 000 \$ afin que les secteurs zonés résidentiels sur le chemin du Friche aient accès aux services d'Hydro-Québec et que les sommes soient prises à la réserve PAAT.

**5.4. ACTE DE SERVITUDE AVEC BELL (dossier 213803) ET HYDRO-QUÉBEC (dossier DCL-23586427) – AUTORISATION DE SIGNATURE
RÉSOLUTION N° 13300-06-25**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer un acte de servitude avec les compagnies Bell Canada (dossier 213803) et Hydro-Québec (dossier DCL-23586427) concernant les travaux de prolongement de leurs services pour la phase 2 du nouveau développement résidentiel secteur aréna;

QUE la présente résolution soit adressée à Me Kim Bernier-Giroux.

**5.5. MANDAT À BENOÎT CÔTÉ CPA POUR L'AUDIT ET ATTESTATION DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)
RÉSOLUTION N° 13301-06-25**

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée à la Ville de Clermont dans le cadre du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour son projet de réaménagement de terrain de pétanque;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte exige un audit et une attestation d'un auditeur externe ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater la firme Benoît Côté, CPA inc. pour la réalisation d'audit et d'attestation à la reddition de compte pour l'aide financière du programme PRIMA, pour un montant approximatif de 1 250 \$ taxes non incluses;

QUE la présente résolution soit adressée à la firme Benoit Côté, CPA inc.

**5.6. PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA) – CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX
RÉSOLUTION N° 13302-06-25**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont bénéficie d'une aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour son projet de réaménagement de terrain de pétanque ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réaménagement du terrain de pétanque sont terminés et qu'ils ont été réalisés dans le respect des modalités et conditions du programme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux de réaménagement du terrain de pétanque visés par la reddition de compte au PRIMA.

**5.7. VENTE DE TERRAINS – LOTS 6 674 900, 6 674 901, 6 674 902, 6 674 903, 6 674 904 et 6 674 905 DU CADASTRE DU QUÉBEC
RÉSOLUTION N^o 13303-06-25**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont vende à BHS Gestion immobilière inc., les terrains situés sur les lots 6 674 900, 6 674 901, 6 674 902, 6 674 903, 6 674 904 et 6 674 905, au montant de 55 341,80 \$, représentant 20,50\$ par m², taxes non incluses, et ce conformément à l'offre d'achat intervenue entre les deux parties en date 26 mai 2025 ;

QUE le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

QUE la présente résolution soit adressée à BHS Gestion immobilière inc.

**5.8. VENTE DE TERRAINS – LOTS 6 674 896, 6 674 897, 6 674 898 et 6 674 899 DU CADASTRE DU QUÉBEC
RÉSOLUTION N^o 13304-06-25**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont vende à 9524-9322 Québec inc. les terrains situés sur les lots 6 674 896, 6 674 897, 6 674 898 et 6 674 899, au montant de 19 733,30 \$, représentant 20,50 \$ par m², taxes non incluses, et ce conformément à l'offre d'achat intervenue entre les deux parties en date 26 mai 2025 ;

QUE le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

QUE la présente résolution soit adressée à 9524-9322 Québec inc.

**5.9. RALLYE DE CHARLEVOIX – ÉDITION 2025
RÉSOLUTION N^o 13305-06-25**

ATTENDU QUE l'organisation du Rallye de Charlevoix tiendra une nouvelle édition de l'événement annuel du 31 octobre au 2 novembre 2025 ;

ATTENDU QUE Rallye de Charlevoix a déposé une demande d'autorisation pour circuler dans certaines rues de la municipalité lors de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont autorise Rallye de Charlevoix à tenir une course dans certaines rues de la municipalité du 31 octobre au 2 novembre 2025 avec les conditions suivantes;

- L'organisation du Rallye de Charlevoix devra obtenir les assurances-responsabilité requises.
- L'organisation du Rallye de Charlevoix devra informer les citoyens des secteurs visés par la fermeture temporaire des rues.

QUE la présente résolution soit adressée à Rallye de Charlevoix.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**7.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 5 RUE DU PARC-DANIEL
RÉSOLUTION N° 13306-06-25**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 15 mai 2025 pour le 5, rue du Parc-Daniel afin de réputer conforme la construction d'une galerie avec un empiètement dans la cour avant de 3,15 mètres alors que l'empiètement maximal autorisé est fixé à 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est implantée sur un coin de rue;

CONSIDÉRANT QUE l'étroitesse du terrain fait en sorte que la propriété ne dispose d'aucune cour arrière ni d'aucune cour latérale ;

CONSIDÉRANT QUE la cour avant est donc la seule cour disponible pour réaliser tout aménagement extérieur ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne porte pas atteinte à la jouissance ou au droit de propriété des voisins ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal **acceptent** la demande de dérogation mineure pour une propriété située au 5 rue du Parc-Daniel.

QUE la présente résolution soit adressée à l'inspecteur municipal, monsieur Hugo Dallaire-Bouchard.

**7.2. PARTICIPATION DE LA VILLE DE CLERMONT AU PROJET DE
CARACTÉRISATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU EN FILTRATION SUR
BERGE ET INTÉGRATION DANS LA DÉMARCHE DE PROTECTION DES
SOURCES D'EAU POTABLE
RÉSOLUTION N° 13307-06-25**

CONSIDÉRANT la demande de participation de la Ville de Clermont à une étude pour l'identification de l'influence de l'eau de surface sur ses sources souterraines d'eau potable municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est mené entre autres par l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est financé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dans le cadre de la mesure 1.1 – Protéger les sources d'eau potable du Plan national de l'eau de la Stratégie québécoise de l'eau, qui déploie des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne demande aucune contribution monétaire à la Ville, que cette dernière bénéficiera des résultats de l'étude gratuitement et que la participation ne demande qu'à réaliser un échantillonnage hebdomadaire de l'eau brute issue de ses installations concernées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont accepte de participer au projet d'étude d'identification de l'influence de l'eau de surface sur ses sources souterraines d'eau potable municipale.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1. RÈGLEMENT VC-434-25-2 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-434-13 – ADOPTION
RÉSOLUTION N° 13308-06-25**

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil peut modifier son Règlement de zonage ;

ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage VC-434-13 ;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du conseil du 12 mai 2025, un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement a été adopté;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 22 mai 2025;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du conseil du 28 mai 2025;

ATTENDU QU'un avis a été publié pour les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum le 29 mai 2025;

ATTENDU QU'il n'y a aucune modification entre le premier projet de règlement et cette dernière version ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le règlement VC-434-25-2 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage VC-434-13 soit adopté.

Des copies du règlement sont disponibles au public.

**10.2. RÈGLEMENT VC-435-25-3 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT VC-435-13 – ADOPTION
RÉSOLUTION N° 13309-06-25**

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil peut modifier son Règlement de lotissement;

ATTENDU QUE dans le contexte de développement actuel, la Ville de Clermont est sujette à des projets domiciliaires différents de ce qu'elle a connu auparavant et dont les types d'habitation sont variés et adaptés aux besoins actuels;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de réviser les normes du tableau 4.2.2.1. puisque son interprétation est difficile par le fait que certains projets peuvent cadrer dans plus d'une catégorie selon l'interprétation qui en est faite;

ATTENDU QUE les récents amendements apportés à ce tableau témoignent des lacunes qu'il contient et qu'il est à propos de remplacer le tableau 4.2.2.1. pour en simplifier la compréhension;

ATTENDU QUE nonobstant les normes minimales de lotissement, tout projet de développement domiciliaire est soumis à des normes d'implantation, de respect des cases de stationnements et à toutes autres dispositions prévues à la grille des spécifications, notamment le nombre de logements autorisés ;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du conseil du 12 mai 2025, un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement a été adopté;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 22 mai 2025;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 9 JUIN 2025

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du conseil du 28 mai 2025;

ATTENDU QU’un avis a été publié pour les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum le 29 mai 2025;

ATTENDU QU’il n’y a aucune modification entre le premier projet de règlement et cette dernière version ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE le règlement VC-435-25-3 modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement VC-435-13 soit adopté.

Des copies du règlement sont disponibles au public.

11. COMPTES

11.1 DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS – MAI 2025 – APPROBATION
RÉSOLUTION N° 13310-06-25

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes payés, des comptes à payer, des salaires et des dépôts directs du mois de mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE le conseil accepte et autorise la liste des déboursés, des chèques, des dépôts directs, des salaires versés et des comptes à payer du mois de mai 2025 :

FONDS D’ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ / À PAYER
Paie­ments (par chèques, dépôts directs, débits directs)	652 977.52 \$
Salaires versés	109 737.36 \$
Comptes à payer (chèques annulés)	434 162.68 \$ (0 \$)
TOTAL	1 196 877.56 \$

Certificat de disponibilité

Je, France D’Amour, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Ville de Clermont possède les fonds nécessaires pour effectuer les paiements requis du mois de mai 2025.

France D’Amour
Directrice générale et greffière-trésorière

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION N° 13311-06-25

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE l’assemblée soit levée à 20 h 22.

(Copie originale signée)

Luc Cauchon
Maire

(Copie originale signée)

France D’Amour
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D’Amour
Directrice générale